

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 22 mars 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 27 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ représenté par Christophe AMALRIC - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Gaby CHARROUX - Eric LE DISSÈS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 018-3545/18/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Wimoov pour 2018 - Approbation d'une convention MET 18/6763/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives, Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès l'emploi, par la mise en place d'un soutien financier.

L'association WIMOOV, créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable, est chargée depuis 2007, de la mise en œuvre de la plateforme de mobilité "Bougez vers l'emploi" dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de La Ciotat.

Afin d'aider les usagers, la Centrale de mobilité durable animée au sein de WIMOOV, l'association propose de développer, à court et moyen terme, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques, des salariés ou futurs salariés et des habitants. Pour ce faire, WIMOOV a démarré en 2017 un programme d'actions complémentaires sur son secteur géographique d'intervention autour de trois axes :

- Un conseil en mobilité : qui consiste à l'analyse et au diagnostic de la mobilité d'une personne sur son trajet quotidien afin de l'orienter au mieux vers des modes de déplacements adaptés, en identifiant ses attentes en lien avec la recherche d'emploi.
- L'animation et sensibilisation à une mobilité durable et responsable : qui se traduit par des animations sur la mobilité durable (par exemple ateliers de sensibilisation et promotion de la mobilité durable à travers des stands et des ateliers d'information avec découverte de modes doux tels que Vélos et Vélos à assistance électrique, déploiement d'ateliers Prévention et sécurité routière, ou d'ateliers « sensibilisation à la conduite en deux-roues », des ateliers de) et par des événements locaux tels que les Villages Mobilité Métropolitain
- Un travail de coordination des partenaires sur la thématique de la mobilité durable, complété par un travail d'enquête et d'analyse des pratiques de mobilité des habitants des quartiers du territoire de la Ciotat, permettant de comprendre au mieux les leviers d'actions.

A ce titre, l'association avait sollicité un soutien de la Métropole Aix Marseille Provence à hauteur de 30 000 €. Au regard du dossier de demande de subvention déposé pour l'exercice 2017, la Métropole envisageait un soutien de 30 000 € qui n'a pu être approuvé.

En 2018, l'Association sollicite le soutien de la Métropole pour la mise en œuvre de plusieurs actions dont deux axées sur la Mobilité Durable :

- | | |
|------------|---|
| Action n°5 | Consolidation des actions d'accompagnement à la mobilité durable et responsable sur la Ville de la Ciotat. |
| Action n°6 | Développement des actions de mobilité durable et responsable sur le conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. |

Compte tenu des objectifs de l'association, par dérogation au Règlement budgétaire et Financier, il est proposé d'octroyer une subvention de 60 000 € permettant la réalisation des actions sus mentionnées pour les années 2017 et 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Signé le 22 Mars 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 30 mars 2018

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants
- Les actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence en faveur de l'insertion par l'emploi de son territoire.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 60 000 euros à l'association Wimoov

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention et tout document y afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget annexe transport 2018 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS